



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

porcs

Question écrite n° 47356

## Texte de la question

M. Georges Colombier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la crise que rencontre la filière porcine française. Depuis 2007, en effet, les producteurs de porcs subissent une crise économique sans précédent, notamment due à la simultanéité de la hausse des charges et de la baisse des prix payés au producteur. Parallèlement, le rapport du secrétaire d'État en charge de la prospective, a montré que les distributeurs appliquent des marges excessives sur la viande de porc. L'étude de l'UFC-Que choisir de février 2009 confirme ce constat, en estimant que le prix au détail de la viande de porcs (échine) a subi une augmentation de 26 %, alors que le prix au producteur a baissé de 30 % sur les 18 dernières années. Le secteur propose d'améliorer rapidement les trésoreries des exploitations, en appuyant leurs demandes auprès des banques. Il propose aussi de fluidifier le marché de la viande de porc par la mise en place, au niveau européen, des mesures de stockage privé et de restitutions à l'exportation, par la valorisation de la viande de porc française, et par un accompagnement à l'export pour les entreprises concernées. Aussi il souhaiterait connaître sa position sur ces questions, et les solutions qu'il entend apporter pour sortir cette filière de la crise.

## Texte de la réponse

Les éleveurs de porcs rencontrent actuellement des difficultés en raison, notamment, de la baisse importante des prix lors du dernier trimestre 2008, alors que les exploitants n'ont pu reconstituer leur trésorerie, fragilisée par la crise en 2007. À plusieurs reprises le ministre de l'agriculture et de la pêche a demandé à la Commission européenne, de mettre en oeuvre les mécanismes de gestion prévus par l'Organisation commune de marché (OCM) pour dégager le marché communautaire de la viande porcine et enrayer la baisse des cours, à l'instar de ce que les autorités françaises avaient obtenu en 2007. La Commission depuis le début de l'année 2009 refuse la mise en oeuvre de telles mesures de gestion du marché, arguant la baisse importante de la production porcine dans l'Union en 2008 et celle prévue pour 2009, ainsi que la diminution régulière du prix de l'aliment et du transport. Néanmoins, le ministère de l'agriculture et de la pêche poursuivra ses efforts dans les semaines qui viennent pour obtenir une décision favorable de la Commission. Sans attendre cette décision et face à la poursuite de la dégradation des trésoreries, le ministre chargé de l'agriculture a décidé, le 6 avril 2009, d'un plan de soutien proposant plusieurs mesures afin de répondre aux différentes situations : 1 million d'euros sera consacré à l'allègement de l'annuité 2009 des intérêts des emprunts des éleveurs à court, moyen et long terme ; 3 millions d'euros permettront, en concertation avec les banques, de mobiliser à un taux bonifié, 30 millions d'euros de prêts de consolidations et de trésorerie ; 2 millions d'euros seront disponibles auprès de FranceAgriMer pour apporter un soutien aux entreprises présentant des pertes importantes de chiffre d'affaires. Ces mesures viennent compléter le dispositif que le ministre de l'agriculture et de la pêche a mis en place en novembre 2008, lors de la conférence sur la situation économique de l'agriculture.

## Données clés

**Auteur :** [M. Georges Colombier](#)

**Circonscription :** Isère (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 47356

**Rubrique** : Élevage

**Ministère interrogé** : Agriculture et pêche

**Ministère attributaire** : Agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 28 avril 2009, page 3960

**Réponse publiée le** : 30 juin 2009, page 6396